



Liste des pièces obligatoires pour l'inscription en BPJEPS Loisirs tous publics

Pour valider votre inscription au **BPJEPS Loisirs tous publics** veuillez fournir les documents suivants

:

1. **Photographie d'identité** : une photo récente au format passeport.
2. **Pièce d'identité** : copie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre titre de séjour en cours de validité.
3. **Attestation de formation aux premiers secours** : copie de l'une des attestations suivantes en cours de validité :
 - Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)
 - Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS)
 - Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE1)
 - Premiers Secours en Équipe de niveau 2 (PSE2)
 - Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 1 ou 2
 - Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
4. **Diplômes et certifications** : copies de tous vos diplômes de formations initiales et sportives, notamment ceux pouvant donner lieu à des équivalences ou dispenses.
5. **Curriculum Vitae (CV)** : détaillant votre parcours scolaire, professionnel, sportif et d'animation, justifié par des diplômes, certificats ou attestations correspondants.
6. **Lettre de motivation** : précisant votre projet professionnel, la relation entre le parcours de formation et l'emploi visé, le champ d'intervention souhaité, le type de structure employeur ciblé, les conditions de

financement de la formation et les perspectives d'évolution à moyen terme.

7. **Attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) :** pour les candidats de moins de 25 ans.
8. **Attestation de recensement :** pour les candidats concernés.
9. **Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) :** datant de l'année en cours, pour les candidats majeurs.
10. **Justificatifs de dispenses ou équivalences :** le cas échéant, documents attestant de dispenses en formation ou d'équivalences d'Unités Capitalisables (UC).
11. **Attestation justifiant d'expérience d'animateur professionnel ou non professionnel auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200h**
délivrée par la ou les structures d'accueil (*établissement conformément au modèle en pièce jointe.*)

Veuillez-vous assurer que toutes les pièces sont complètes et conformes aux exigences afin de faciliter le traitement de votre dossier.